

Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime

Bureau du Conseil d'administration

Séance du 25 juin 2026

Extrait du procès-verbal

Le 25 juin 2026, le Bureau du Conseil d'administration du SDIS 17 s'est réuni au centre de commandement du SDIS à Périgny, sur convocation du président, Monsieur Stéphane VILLAIN et sous sa présidence.

Date de la convocation : le 19 juin 2026.

Étaient présents Madame, Monsieur : Chantal SUBRA, Didier TAUPIN

Étaient excusés Madame, Monsieur : Christophe CABRI, Ghislaine GUILLEN

Nombre de conseillers en	exercice :	5
	quorum :	3
	présents :	3

DELIBERATION N°81-2026

CONVENTION DE LOCATION DE QUADS

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime,

- Vu** le Code général des collectivités territoriales,
- Vu** le projet de convention de location de quads,
- Vu** le rapport du Président du Conseil d'administration,

CONVENTION DE LOCATION DE QUADS

Le SDIS assure, en période estivale, la surveillance des zones de baignade pour le compte des collectivités locales dans le cadre de conventions spécifiques.

À ce titre, la Communauté de Communes de l'île d'Oléron souhaite équiper certains postes de secours de quads. Afin de répondre à ce besoin, le SDIS envisage de conclure une convention avec la SARL GAZON MOTOS pour la mise à disposition de ce matériel durant la saison estivale.

Une convention définissant les modalités de cette mise à disposition a été élaborée.

Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'administration décide, à l'unanimité :

- d'approuver la convention avec la SARL GAZON MOTOS et d'autoriser le Président du Conseil d'administration à la signer.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président du Conseil d'administration

Stéphane VILLAIN

Certifié, publié et exécutoire

le 26 JUIN 2026

B25062026 DEL81



Pour le Président du Conseil d'administration
et par délégation,
Le Directeur départemental adjoint

Colonel Christian Lepage